

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT 2021

Convocation du 26/07/2021

L'an deux mil vingt et un et le deux août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise PERRET

Présents : PERRET Denise, DORDOIGNE Serge, ROLLOT Guillaume, LECERF Annie, ZUIDERWIJK Christian, DESOINDRE Nicolas, BUISSON Xavier, BRACON Bérengère

Absent ayant donné pouvoir : GENDRA Nicolas à DESOINDRE Nicolas

Absent excusé : RHOUMY Éric, GUENOT Christophe

Secrétaire de séance : LECERF Annie

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire, demande l'avis au Conseil Municipal si elle peut ajouter un point à l'ordre du jour :

Loyer logement au-dessus de l'école/Salle des fêtes

Cet ajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

✓ Convention de délégation temporaire pour la gestion du restaurant avec logement « La Petite Biche » :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu en Mairie de la part de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan la proposition de convention de délégation temporaire pour la gestion du restaurant multiservices avec logement « La Petite Biches »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a intégré les souhaits exprimés par le Conseil Municipal de Biches c'est-à-dire la priorisation pour la Commune de la vente, et un délai suffisamment large pour que la Commune puisse se positionner pour faire une proposition d'achat, article 2 de la convention.

Madame Le Maire donne lecture de cette convention au Conseil Municipal.

Madame Le Maire informe qu'il faudra faire changer la date de la délibération de la Commune au 2 Août 2021 et non au 20 Mai 2021 comme stipulé dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve avec 8 voix pour et 1 abstention**, cette convention de délégation temporaire pour la gestion du restaurant multiservices avec logement « La Petite Biches » et **autorise** Madame Le Maire à signer ladite convention.

✓ Abonnement « OVH » hébergeur pour site Internet :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons réussi à joindre OVH par téléphone pour avoir plus d'information sur l'abonnement pour pouvoir créer le Site Internet avec un hébergeur français.

Le coût pour cet hébergeur reviendrait à environ 152 € à l'année : 119.88 € HT avec Word Press inclus et 6.99 € HT pour le nom de domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** cet abonnement à OVH pour le nouveau site internet.

Madame Le Maire propose de créer un groupe de travail. Les membres de la commission information/communication feront partis de ce groupe de travail dont Serge DORDOIGNE, Annie LECERF et Christian ZUIDERWIJK ;

Guillaume ROLLOT, Denise PERRET se sont également portés volontaires pour participer à ce groupe de travail.

Madame Le Maire propose que Béatrice et Amélie participent également au groupe de travail.

Monsieur Christian ZUIDERWIJK sera le « porteur de ce projet ».

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

✓ **Loyer logement au-dessus de l'école et la salle des fêtes :**

Madame Le Maire informe que nous avons contacté la Région Bourgogne Franche-Comté afin de savoir comment calculer le loyer du logement au-dessus de l'école/salle des fêtes pour le mettre en location, maintenant que les travaux sont terminés.

En 2019 un conventionnement social avait été effectué avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour la réhabilitation de ce logement.

Madame Le Maire informe que le prix au mètre carré est actuellement à 4,72 €, le logement à un superficie de 59.50 m² à la location.

Donc $4.72 \times 59.50 = 280.84$ €. Le loyer retenu par le Conseil Municipal est de 280 € avec des charges de chauffages à 65 €. Le loyer total sera de 345 €.

Le loyer et les charges de chauffages seront révisables un fois par an.

Madame Le Maire informe qu'il faudra prévoir une « plaque de bois » sur une des 2 cheminées car le marbre est abimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le montant du loyer à 345 euros charges de chauffage comprises.

✓ **Questions diverses :**

- Éco Village Avenir : Mail de Monsieur BAROIN nous informant qu'il y a des soucis d'approvisionnement pour obtenir du Douglas, il propose du Pin ou du Mélèze si disponible. Le mail a été transféré aux membres de la commission travaux. Le Conseil Municipal décide de prendre le douglas et si vraiment pas possible éventuellement le mélèze.
Le maçon n'est toujours pas venu pour commencer les travaux du portail, il doit venir la première quinzaine d'août.
Un point a également été fait avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour les demandes de subventions. Notre interlocutrice nous a informé que si les travaux prenaient du retard un délai supplémentaire pouvait être demandé.
- Le contrat de Monsieur DUVAL est prolongé jusqu'au 11 Septembre inclus.
- Madame Béatrice CICHETTI absente jusqu'au 8 août remplacée par Madame Karima HAMMOUMI.
- Remboursement de la Ligne de Trésorerie : 90 000 € (DETR et PAYS 2017 : 87 905.07 €). Il reste 47 200 euros à rembourser.
- Monsieur Guillaume ROLLOT informe qu'il y a des trous sur la route à Romenay. Monsieur Xavier BUISSON l'informe que l'enrobé à froid doit arriver d'ici 3 semaines. En attendant mettre des « gravillons » à Romenay, Villeneuve et entre la Charnizot et Accourt.
- 13 juillet 2021 : Tout s'est bien passé. Madame Le Maire remercie les personnes pour l'aide qu'elles ont apportés pour cette manifestation. Monsieur Serge DORDOIGNE informe qu'il y a eu un bénéfice d'environ 740 € et que celui-ci sera partagé entre le Comité des Fêtes de Biches et le Comité des Fêtes de Brinay qui ont aussi participés au 13 juillet.
- Monsieur Christian ZUIDERWIJK demande à ce qu'on lui envoie les documents annexes en même temps que la convocation pour qu'il puisse les étudier avant le conseil municipal.

- Monsieur Serge DORDOIGNE informe qu'un tronc d'arbre se trouve dans le dévidoir à Fleury. Le Conseil Municipal souhaite faire un rappelle aux riverains pour l'entretien de leurs haies, arbres etc.
- Monsieur Christian ZUIDERWIJK n'a pas signé l'approbation du compte-rendu du 5 juillet car il souhaite qu'on lui apporte de nouvelles explications sur cette association qui va se créer et qui aura son siège à la Mairie. Nicolas DESOINDRE, futur membre de l'association lui explique que l'association permettra d'entretenir et ré ouvrir certains chemins de randonnée. Des circuits vont être créés pour les personnes à pied, à vélo et à cheval. En ce qui concerne les motos d'autres circuits vont être fait. Tout cela va être règlementé par la charte « codever ».

✓ **Questions diverses des personnes assistants au Conseil Municipal en tant que public :**

- Madame Nadine AUBLIN, demande si une rencontre a été faite avec le locataire actuel de « La Petite Biche ». Madame PERRET, lui informe que oui, cela a été fait.
- Madame Hilde SCHOLLAERT aimerait connaître le point de vue du Conseil Municipal concernant le projet(s) éolien(s) du Plémont, que Monsieur MAGGIAR est venu présenter à la population et si le Conseil Municipal a déjà pris une décision. Madame PERRET répond que pour l'instant le point éolien n'a pas encore été abordé au Conseil Municipal, qu'il sera sûrement mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 20H19

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'D. D.', written over a horizontal line.